

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 313****18 mars 2004****SOMMAIRE**

Acqua S.A. ....	15018	Immobiliaria Santa Cruz S.A., Luxembourg . . . . .	15013
Aquarius Media, S.à r.l., Mamer . . . . .	15019	Immobilière Hock, S.à r.l., Weiswampach. . . . .	15009
Archand, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15020	Insutrel S.A., Luxembourg . . . . .	15014
Archand, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15020	International Horse Trading S.A., Weiswampach	14978
Archand, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15020	Isometall Distribution S.A., Troisvierges . . . . .	15010
Ariel Holdings S.A., Luxembourg. . . . .	15010	Kiba S.A., Luxembourg . . . . .	15013
Ariel Holdings S.A., Luxembourg. . . . .	15010	Kury Kamak Artisanat, S.à r.l., Schifflange . . . . .	15005
Avalon Online Distribution S.A., Luxembourg . . . . .	15003	Latabofa, S.à r.l., Wilwerdange . . . . .	15009
Avalon Online Distribution S.A., Luxembourg . . . . .	15004	LDV Management AERIUM 2 S.C.A., Luxem- bourg . . . . .	14984
Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	14992	Luxmaréchalerie, S.à r.l., Troine . . . . .	14997
Bamco International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15018	Luxservices Europe S.A., Luxembourg . . . . .	15002
Berton Company S.A., Luxembourg . . . . .	14991	Maas Immobilière S.A., Blaschette . . . . .	15018
BRE/Eschborn III Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15023	Man@Work S.A., Luxembourg. . . . .	15023
BRE/Hanover I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15017	Marcy Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	14997
Bureau d'Expertises Jean Schmit, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	15020	Mocater S.A. . . . .	15008
Business and Leisure S.A. . . . .	15016	Mocater S.A., Luxembourg . . . . .	15008
C.E.F.E.B.A., S.à r.l., Centre-Fermeture-Bâtiment, Luxembourg . . . . .	15016	Mode Development S.A. . . . .	14983
Compagnie d'Investissements des Flandres S.A., Luxembourg . . . . .	15013	Moiola Trasporti Luxembourg, S.à r.l., Weiswam- pach . . . . .	14997
Compagnie d'Investissements des Flandres S.A., Luxembourg . . . . .	15013	MusiRent Lux, S.à r.l., Asselborn . . . . .	15010
Continental Union Investments S.A., Luxembourg	15013	Mutua (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	15019
Danone Ré S.A., Luxembourg . . . . .	15011	Nitra Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	14998
Danone Ré S.A., Luxembourg . . . . .	15011	Nordbois, S.à r.l., Troisvierges . . . . .	15009
Disques Duchesse, S.à r.l., Koetschette . . . . .	14978	Ombra Investments S.A., Luxembourg . . . . .	15016
Dixifin S.A., Luxembourg . . . . .	15012	Penske Europe Investments S.A., Luxembourg . . . . .	15021
E.C.I. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15007	Penske Europe Investments S.A., Luxembourg . . . . .	15022
E.C.I. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15008	Phytholux, GmbH, Weiswampach . . . . .	15009
EBC - Echternacher Bau Center, S.à r.l., Echter- nach . . . . .	14978	Pütz Agrolux, S.à r.l., Grindhausen . . . . .	15009
Espresso S.A., Strassen . . . . .	15024	Service Automobile S.A., Capellen. . . . .	15016
Espresso S.A., Strassen . . . . .	15024	Tradegro Holdings Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg . . . . .	15017
Euro Synergies Founder S.A.H., Luxembourg . . . . .	15012	Tradegro Holdings Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg . . . . .	15017
Fides (Luxembourg) S.A., Luxembourg. . . . .	15019	Tradehold Limited, Luxembourg Branch . . . . .	15022
Fiduciaire Interrégionale S.A., Beckerich . . . . .	14978	Tradehold Limited, Luxembourg Branch . . . . .	15023
Fondation Pauline de Faillonnet, Luxembourg . . . . .	15011	Vegoya S.A., Luxembourg . . . . .	14979
Guido Schneider, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	14992	Vins & Terroirs S.A., Luxembourg . . . . .	15019
Icare Holdings S.A., Luxembourg. . . . .	15004	VPA Systems S.A., Beckerich . . . . .	14978
Icare Holdings S.A., Luxembourg. . . . .	15004	W.A.T. S.A., Strassen . . . . .	15018
		Weimerskirch, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15014

**VPA SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 15, Huewelerstrooss.  
R. C. Diekirch B 6.242.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2004, réf. DSO-AM00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 février 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900570.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.  
R. C. Diekirch B 3.193.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2003, réf. DSO-AJ00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 octobre 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900571.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**DISQUES DUCHESSÉ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8221 Koetschette, route de Martelange, Z.I. Riesenhaff.  
R. C. Diekirch B 2.600.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2004, réf. DSO-AM00142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 février 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900572.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**EBC - ECHTERNACHER BAU CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.  
R. C. Diekirch B 4.426.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 4 février 2004, réf. DSO-AN00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900574.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**INTERNATIONAL HORSE TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 5.029.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 4 février 2004, réf. DSO-AN00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900575.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**VEGOYA S.A., Société Anonyme,  
(anc. VEGOJA HOLDING S.A.).**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 58.910.

In the year two thousand four, on the ninth of January.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VEGOJA HOLDING S.A., a société anonyme holding, having its registered office at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, trade register Luxembourg section B number 58.910, incorporated by deed dated on April 23rd, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1997, page 19082.

The meeting is presided by Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman appoints as secretary Ms Alexia Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Schmickrath, licenciée en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that, the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the company's denomination from VEGOJA HOLDING S.A. into VEGOYA S.A. and consequential amendment of article 1 of the statutes.

2. Amendment of the statutes of the company so that, henceforth, the company will not have anymore the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929.

3. Should the circumstances so require, amendment of article 4 of the by-laws by removing the last paragraph referring to the law of July 31, 1929.

4. Decision to introduce an authorised capital of EUR 1,240,000.- and consequential amendment of article 5 of the statutes.

5. Complete updating of the by-laws and decision to add an English version which will be prevailing.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the denomination of the company from VEGOJA HOLDING S.A. into VEGOYA S.A. and to amend consequently article 1 of the statutes which will read as follows:

«**Art. 1.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VEGOYA S.A. »

*Second resolution*

The meeting decides to amend article four of the statutes of the company so that, henceforth, the company will not have anymore the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 with effect on January the first 2004.

The article 4 will read as follows:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent».

*Third resolution*

The meeting decides to introduce an authorised capital of EUR 1,240,000.- and to amend consequently article 5 of the statutes, which will read as follows:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 janvier 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article».

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to add an English version which will be prevailing. This version will read as follows:

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of VEGOYA S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000,- (thirty one thousand Euros) divided into 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares with a par value of EUR 24.80 (twenty-four Euros and eighty cents) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 1,240,000,- (one million two hundred forty thousand Euros) to be divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of EUR 24.80 (twenty-four Euros and eighty cents) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 9th, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if all members are present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by a majority of the members present or represented.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **General Meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second wednesday of the month of May, at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### **Business Year - Distribution of Profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General Dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le neuf janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VEGOYA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 58.910, constituée suivant acte reçu le 23 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1997, page 19082.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Schmickrath, licenciée en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de VEGOJA HOLDING S.A. en VEGOYA S.A. et modification sub-séquente de l'article premier des statuts.

2.- Modification des statuts de la société de sorte que la société n'aura plus le statut de société holding comme défini dans la loi du 31 juillet 1929.

3.- Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts par la suppression du dernier paragraphe relatif à la loi du 31 juillet 1929.

4.- Décision d'introduire un capital autorisé de EUR 1.240.000,- et modification afférente des statuts.

5.- Modifications des statuts et décision d'ajouter une version anglaise qui prévaudra.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de VEGOJA HOLDING S.A. en VEGOYA S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VEGOYA S.A.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société de sorte que la société n'aura plus le statut de société holding comme défini dans la loi du 31 juillet 1929 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'article quatre de la société aura la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre-

ment, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'introduire un capital autorisé de EUR 1.240.000,- et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 janvier 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter une version anglaise qui prévaudra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, V. Schmickrath, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, vol. 142S, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Elvinger.

(014681.3/211/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**MODE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.699.

*Annulation de la convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme MODE DEVELOPMENT S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.699, a été annulée en date du 15 décembre 2003.

(Raison: transfert).

14 janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04703. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(013676.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**LDV MANAGEMENT AERIUM 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.912.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Ms Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

2) AERIUM 2 CAPITAL, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Ms Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of LDV MANAGEMENT AERIUM 2 S.C.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 5.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of fifty thousand two hundred and four Euros (EUR 50,204.-) divided into twelve thousand five hundred and fifty (12,550) Ordinary Shares and one (1) Management Share with a par value of four Euros (EUR 4.-) each. The Management Share shall be held by LDV MANAGEMENT, S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The authorised capital is fixed at one million Euros (EUR 1,000,000.-) divided into two hundred and forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (249,999) Ordinary Shares and one (1) Management Share with a par value of four Euros (EUR 4.-) each. During the period of five years from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the Manager be and is hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, to such



persons and on such terms as it shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Ordinary Shares issued).

**Art. 7.** All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 8.** The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration, between the shareholders. The transfer of Ordinary Shares, free of charge or against consideration, to a non-shareholder is subject to prior approval of the Manager, within the framework of the proceedings outlined in Articles 9 and 10 hereafter. This restriction does however not apply to mergers, divisions, winding-up, transfer of assets or any similar or analogical process.

A transfer in contradiction with the Articles 8, 9 and 10 of the present Articles of Incorporation shall be deemed null and void of right and shall not give the buyer any of the rights attached to the Ordinary Shares.

**Art. 9.** The shareholder who wishes to transfer all or part of his Ordinary Shares, shall inform the Manager beforehand, by registered post with acknowledgement of receipt, indicating the number of Ordinary Shares he wishes to transfer and the asking price.

Within one (1) month of the receipt by the Manager of the application for approval of the transfer by the selling shareholder to a non-shareholder, the Manager shall notify its decision to the selling shareholder by registered post with acknowledgement of receipt, without statement of grounds. In case of refusal, the selling shareholder shall advise the Manager, within fifteen (15) days of receipt of the refusal notice, whether he abandons his transfer plans or not. Should the selling shareholder not abandon them, the Manager must, within thirty (30) days, present him with a potential buyer of the Ordinary Shares. The selling shareholder must then sell to this buyer under the conditions of his initial offer regarding the number of Ordinary Shares and the price, subject to the buying of all offered Ordinary Shares by the third party or parties chosen by the Manager.

**Art. 10.** The price payable for the acquisition of the Ordinary Shares offered for transfer shall be ascertained, either by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or by an independent expert, appointed by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or, in case of disagreement, by an independent expert appointed by the commercial court under whose jurisdiction the registered office of the Company falls, at the request of the prosecuting party.

The expert shall ascertain the transfer price of the Ordinary Shares on the basis of a sale by a willing seller to a willing buyer on the open market (disregarding any effect upon value of the Ordinary Shares forming part of a majority or minority holding). At receipt of the valuation, the Manager shall advise the selling shareholder and the applying shareholders. They shall then have a period of fifteen (15) days to maintain their buying and selling offers. If the selling shareholder abandons his offer, all new transfers must nevertheless observe the entire process outlined in the preceding Article. If the selling shareholder maintains his offer, the Ordinary Shares shall be allocated between the shareholders who have maintained their buying offer in proportion to their participation in the capital and within the limits of their applications.

The selling shareholder shall bear half of the costs of the expert appraisal and the buying shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of Ordinary Shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered Ordinary Shares, the selling shareholder who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The potential buyers who applied for the Ordinary Shares shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they abandoned their buying offer after the appraisal and thus no Ordinary Shares could be sold.

### C. Management

**Art. 11.** The Company shall be managed by LDV MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed (herein referred to as the «Manager»).

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen

days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

**Art. 12.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

**Art. 13.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

**Art. 14.** The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these Articles of Incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **D. Decisions of the shareholders**

**Art. 16.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of May at 11.30 a.m. at the registered office or at any place in the town of the registered office specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 18.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **F. Amendments to the articles of incorporation**

**Art. 19.** Subject to the approval of the Manager, these Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

##### *Subscription and Payment*

The capital has been subscribed as follows:

<i>Name of Subscriber</i>	<i>Number of subscribed shares</i>
1.- LDV MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed .....	1 Management Share
2.- AERIUM 2 CAPITAL S.à r.l., prenamed .....	12,550 Ordinary Shares

The twelve thousand five hundred and fifty-one (12,551) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand two hundred and four Euros (EUR 50,204.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional dispositions*

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2004.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2005.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2004:

1. Mr Pascal Roth, Directeur de Banque, born on May 31, 1968 in Sarguemine - France, residing at 21, rue du Noise-tier, 67500 Haguenau - France;

2. Mr Jack Ruimy, Administrateur de Société, born on June 27, 1932 in El Jadida - Maroc, residing at 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris - France;

3. Mr Alain Driancourt, Directeur de Banque, born on December 5, 1949 in Paris, residing in 3, Cours de Rive, P.O. Box 3177 CH1211 Genève 3 - Switzerland.

II. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mlle Catherine Martougin, avocat,

demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) AERIUM 2 CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mlle Catherine Martougin, avocat,

demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de LDV MANAGEMENT AERIUM 2 S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cinquante mille deux cent quatre euros (EUR 50.204,-) représenté par douze mille cinq cent cinquante (12.550) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par LDV MANAGEMENT, S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (249.999) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant est généralement autorisé à émettre des Actions Ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux Actions Ordinaires de la Société, aux personnes et aux conditions que le Gérant détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les Actions Ordinaires à émettre).

**Art. 7.** Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

**Art. 8.** L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel, responsable de manière illimitée.

Les Actions Ordinaires peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, entre actionnaires. La cession d'Actions Ordinaires à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire n'est autorisée que

dans le cadre de la procédure exposée aux articles 9 et 10 ci-après. Cette limitation ne concerne cependant pas les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues.

Un transfert en contradiction avec les articles 8, 9 et 10 des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'Action Ordinaire.

**Art. 9.** L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses Actions Ordinaires doit en informer au préalable le Gérant par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Dans la période d'un (1) mois à compter de la réception par le Gérant de la demande d'agrément de cession par l'actionnaire cédant à un non actionnaire, le Gérant doit notifier au cédant sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indication de motifs. En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la notification du refus, pour notifier au Gérant s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant n'y renonce pas, le Gérant est tenu, dans un délai de trente (30) jours de présenter un acquéreur potentiel des Actions Ordinaires. Le cédant est alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de nombre et de prix de son offre initiale, sous réserve toutefois que le ou les tiers, choisis par le Gérant se soient portés acquéreurs de la totalité des Actions Ordinaires offertes.

**Art. 10.** Le prix payable pour l'acquisition des Actions Ordinaires à céder est déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert indépendant, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société, à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert devra évaluer le prix de cession des Actions Ordinaires sur base d'une cession par un vendeur de bonne foi à un acheteur de bonne foi sur un marché de pleine concurrence (sans prendre en compte l'incidence qu'aurait sur la valeur de l'Action Ordinaire le fait d'appartenir à une participation majoritaire ou minoritaire). Dès réception de cette évaluation, le Gérant informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours pour maintenir leurs offres de vente et d'achat. Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession devra respecter l'ensemble de la procédure décrite à l'article précédent. Dans le cas où le cédant maintiendrait son offre, les Actions Ordinaires sont attribués aux actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Les frais d'expertise sont supportés moitié par l'actionnaire cédant, moitié par le ou les actionnaire(s) acquéreur(s) au prorata du nombre d'Actions Ordinaires pour lesquelles ils s'étaient portés acquéreurs. Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des Actions Ordinaires proposées, les frais et honoraires d'expertise (1) restent à charge exclusive du cédant si celui-ci a retiré son offre de vente après l'évaluation d'expert ou (2) restent à charge exclusive du ou des candidat(s) cessionnaire(s) si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après évaluation d'expert et qu'ainsi aucune Action Ordinaire n'a pu être vendue.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société sera administrée par LDV MANAGEMENT, S.à r.l., pré-qualifiée (dans cet acte le «Gérant»).

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 12.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

**Art. 14.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ré-élus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convo-

cations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### D. Décisions des actionnaires

**Art. 16.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 11.30 heures, au siège social ou dans tout autre lieu de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

**Art. 19.** Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procédera à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

#### *Souscription et Libération*

Le capital a été souscrit comme suit:

*Nom du Souscripteur*

*Nombre d'actions souscrites*

1.- LDV MANAGEMENT, S.à r.l., préqualifiée .....	1 Action de Commandité
2.- AERIUM 2 CAPITAL S.à r.l., préqualifiée .....	12.550 Actions Ordinaires

Les douze mille cinq cent cinquante et une (12.551) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille deux cent quatre euros (EUR 50.204,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2005.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

*Résolutions*

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

1. Mr Pascal Roth, Directeur de Banque, né le 31 mai 1968 à Sarguemine - France, résidant au 21, rue du Noisetier, 67500 Haguenau - France;

2. Mr Jack Ruimy, Administrateur de Société, né le 27 juin 1932 à El Jadida - Maroc, résidant au 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris - France;

3. Mr Alain Driancourt, Directeur de Banque, né le 5 décembre 1949 à Paris, résidant au 3, Cours de Rive, P.O. Box 3177 CH1211 Genève 3 - Suisse.

II. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martougin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 65, case 2. – Reçu 502,04 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2004.

P. Bettingen.

(014574.3/202/467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**BERTON COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.666.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2004*

- Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste de Commissaire aux Comptes de la société et décide de nommer la société CO-VENTURES S.A, avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00620. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014033.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**GUIDO SCHNEIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 6.250.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 4 février 2004, réf. DSO-AN00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900576.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 98.931.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AVON INTERNATIONAL OPERATIONS, Inc, a Delaware company established under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1345, Ave of the Americas in New York, United States of America,

here represented by Me Catherine Graff, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 14th January 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (the Company).

**Art. 2.** The Company is established for an indefinite duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 10 hereof.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that the manager(s) determine(s) that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no



effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The corporate capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among partners. The share transfer inter vivos to non partners is subject to the consent expressed in an partners' meeting of at least seventy-five percent of the Company's share capital. In the case of the death of an partner, the share transfer shall be made pursuant to applicable legal provisions.

**Art. 7.** The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be partners. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by general meeting of partners acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

Towards third parties, the A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. The A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the joint signature of at least two managers, of which one must be an A manager and one a B manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager of the same category as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 8.** In carrying out their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 9.**

1. If the Company is composed of a simple partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th 1915 on commercial companies are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several partners, collective decisions are taken by ordinary general or extraordinary general meetings. The convening of general meetings is not necessary for as long as the Company has less than 25 partners. In this case, collective decisions may be taken by circular resolutions.

Every partner may take part in the collective decisions. His number of votes is equal to the number of shares which he owns and he may validly act at the meeting either in person or through a special proxy. If the Company has more than 25 partners, a general meeting must be held at least once a year during a time period determined by the articles. Extraordinary general meetings may be held under circumstances required by law.

**Art. 10.** Collective decisions are only valid if the votes cast in their favour represent more than half of the share capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of partners representing three quarters of the share capital, and must be recorded by a notarial deed.

**Art. 11.** The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 12.** Every year the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the partner(s) at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Five percent (5%) out of the net profit shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when this reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the partner(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by at least one A manager and one B manager;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or, in case of plurality of partners, by an extraordinary general meeting of the partners;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 15.** The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of any of the partners. The liquidation of the Company, if any, may occur accordingly to provisions of the law.

**Art. 16.** In the case that the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be partners and who are appointed by the partners who will specify the powers and remuneration of the liquidators.

**Art. 17.** If, and as long as one partner holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single partner company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt within the present articles of incorporation, the partners refer to Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2004.

*Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares have been subscribed by AVON INTERNATIONAL OPERATIONS, Inc, prenamed. The subscribed capital has been entirely paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is as of now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1) The registered office is established at 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at two (2).
- 3) The following persons are appointed as managers of the Company for a term of three (3) years:
  - (a) Mr Charles Richard Mathews Jr., Group V.P. Legal and Government Affairs, born on 31 July 1942 in New York, United States of America, residing at 14 Horatio Street, Apt.11-H, New York NY (USA), as A manager of the Company; and
  - (b) Mr Dennis Ling, Group V.P. Finance and Treasurer, born on 24 February 1953 in New York, United States of America, residing at 93 Easton Road, 06880, Westport, Conn. (USA), as B manager of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVON INTERNATIONAL OPERATIONS, Inc, une société de l'Etat de Delaware régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 1345, Ave of the Americas in New York, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Maître Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 14 janvier 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts (les Statuts) comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendraient associés des parts sociales émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la raison sociale de AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (la Société).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment sur décision des associés, statuant comme en matière de modification des statuts dans les conditions édictées à l'Article 10 ci-après.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés sur simple décision des gérants.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du surplus du prix d'achat. La décision de la Société de racheter ses parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Un transfert de parts sociales entre vifs à un ou plusieurs non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée des associés représentant au moins soixante quinze pour cent du capital social. En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales sera réalisé conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Ni les gérants A, ni les gérants B, ne doivent être associés. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B peuvent être réélus et peuvent être révoqués ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration ordinaire de la Société. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B agissant conjointement peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de deux gérants, dont un doit être un gérant de catégorie A et un doit être de catégorie B.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie ou câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son fondé de pouvoir. Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants.

Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Pareille résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

**Art. 8.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle. Comme simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution correcte de leurs mandats.

**Art. 9.**

1. Si la Société est composée d'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables dans une telle hypothèse.

2. Si la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises par assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. La convocation des assemblées générales n'est pas nécessaire, si la Société a moins de 25 associés. Dans ce cas, les décisions collectives peuvent être prises par résolution circulaire.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement agir en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire spécial. Si la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale devra au minimum être tenue une fois par an à la date déterminée par les Statuts. Des assemblées générales extraordinaires pourront être tenues dans les circonstances requises par la loi.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les votes exprimés en leur faveur représentent plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts, ne pourront être prises que si les votes exprimés en leur faveur représentent au moins les trois quarts du capital social et devront être enregistrés par acte notarié.

**Art. 11.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, les gérants établissent les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont à la disposition de(s) l'associé(s) au siège social de la Société.

**Art. 14.** Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire à partir du moment où la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant A et un gérant B,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 15.** La Société ne sera pas dissoute par la mort, l'interdiction, la banqueroute ou l'insolvabilité d'un des associés. La liquidation de la Société, le cas échéant, sera faite conformément aux dispositions légales.

**Art. 16.** Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, le(s) associé(s) se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

*Souscription - Libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par AVON INTERNATIONAL OPERATIONS, Inc, pré-nommée. Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

3) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour un terme de trois (3) ans:

a) Monsieur Charles Richard Mathews Jr., Group V.P. Legal and Government Affairs, né le 31 juillet 1942 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 14 Horatio Street, Apt.11-H, New York NY (USA), comme gérant A de la Société; et

b) Monsieur Dennis Ling, Group V.P. Finance and Treasurer, né le 24 février 1953 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 93 Easton Road, 06880, Westport, Conn. (USA), comme gérant B de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Graff, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, vol. 142S, fol. 32, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014798.3/230/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**MOIOLA TRASPORTI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 5.782.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900577.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**LUXMARECHALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9772 Troine, Maison 67.

R. C. Diekirch B 2.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troine, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**MARCY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 59.752.

Le bilan au 16 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06774 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Le rapport du commissaire à la liquidation ainsi que le rapport du liquidateur, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06774 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Signature.

(014201.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**NITRA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
 Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
 R. C. Luxembourg B 98.970.

—  
 STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The private limited company CENTRAL EUROPEAN CAPITAL, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated on the 29th of January 2004 by deed of the undersigned notary;

2.- The company DBRE GLOBAL ESTATE MANAGEMENT IB, Ltd, incorporated under the laws of the Cayman Islands whose registered office is situated at the offices of DEUTSCHE BANK (CAYMAN) LIMITED, PO Box 1984GT, Third Floor, Elizabethan Square, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), registered under the number

Both are here represented by Mrs Audrey Ritter, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name NITRA HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

1.- The private limited company CENTRAL EUROPEAN CAPITAL, S.à r.l., prenamed, sixty shares . . . . .	60
2.- The company DBRE GLOBAL ESTATE MANAGEMENT IB, Ltd, prenamed, four hundred and forty shares . . . . .	<u>440</u>
Total: five hundred shares . . . . .	500

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros.

*Decisions of the shareholders*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, commercial director, born in Forbach (France), on the 17th of May 1968, professionally residing in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

- Mr Joseph Mayor, director of companies, born in Durban (South Africa), on the 24th of May 1962, professionally residing in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder, the same signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CENTRAL EUROPEAN CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée le 29 janvier 2004 par acte du notaire soussigné;

2.- La société DBRE GLOBAL ESTATE MANAGEMENT IB, Ltd, constituée sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé dans les bureaux de DEUTSCHE BANK (CAYMAN) LIMITED, PO Box 1984GT, Third Floor, Elizabethan Square, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), immatriculée sous le numéro

Les deux sont ici représentées par Madame Audrey Ritter, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de NITRA HOLDINGS, S.à r.l.



**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée CENTRAL EUROPEAN CAPITAL, S.à r.l. prédésignée, soixante parts sociales .....	60
2.- La société DBRE GLOBAL ESTATE MANAGEMENT IB, Ltd, prédésignée, quatre cent quarante parts sociales .....	440
Total: cinq cents parts sociales .....	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

#### *Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associées préqualifiées représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, employé privé, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né à Durban (Afrique du Sud), le 24 mai 1962, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ritter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 février 2004, vol. 525, fol. 90, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2004.

J. Seckler.

(015252.3/231/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

### **LUXSERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.142.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014191.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**AVALON ONLINE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme,  
(anc. PETROVA S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 89.545.

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée PETROVA S.A. avec siège social à L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr. Charles Marx, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1696 du 27 novembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.545.

La séance est ouverte à 8.15 heures, sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anique Bourkel, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Yannick Blazutto, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt actions (20) représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), d'une valeur nominale de mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.750,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Acceptation de la démission des anciens administrateurs et quitus de la décharge pleine et entière.

2.- Nomination de Messieurs Eric Caen, Hervé Caen et Thierry Billet, tous trois élisant domicile au siège de la société TITUS INTERACTIVE S.A. aux fins des présentes qui acceptent, comme nouveaux et seuls membres du conseil d'administration de PETROVA S.A.

3.- Changement de la dénomination sociale en AVALON ONLINE DISTRIBUTION S.A.

4.- Ajout à «l'objet social» et de faire la vente et la distribution par tous moyens électroniques et autres de logiciels, jeux vidéos et tous autres produits.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des anciens administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge pour les opérations effectuées durant leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire et pour la première fois en l'an 2004, ils sont rééligibles les personnes suivantes:

1) Monsieur Hervé Caen, Administrateur, demeurant professionnellement à F-77462 Saint Thibault des Vignes, 12, rue Enrico Fermi.

2) Monsieur Eric Caen, Administrateur, demeurant professionnellement à F-77462 Saint Thibault des Vignes, 12, rue Enrico Fermi.

3) Monsieur Thierry Billet, Administrateur, demeurant professionnellement à F-77462 Saint Thibault des Vignes, 12, rue Enrico Fermi.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société, de sorte qu'actuellement le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AVALON ONLINE DISTRIBUTION S.A.»

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> restent inchangés.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide un ajout au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société, de sorte qu'actuellement le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 4<sup>ème</sup> alinéa.** La société peut également faire la gestion et la gérance de biens immobiliers et toutes prestations de services annexes, l'organisation et le suivi de transactions immobilières, l'achat, la rénovation, la revente et la location de biens immobiliers, la promotion de projets immobiliers, ainsi que la vente et la distribution par tous moyens électroniques et autres de logiciels, jeux vidéos et tous autres produits, tant pour son compte que pour des tiers et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.»

Les autres alinéas de l'article 2 resteront inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, A. Bourkel, Y. Blazutto, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, vol. 894, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2004.

B. Moutrier.

(014640.3/272/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**AVALON ONLINE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme,  
(anc. PETROVA S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 89.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2004.

B. Moutrier.

(014643.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**ICARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 18.649.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 27 juin 2003*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Les résultats de l'exercice 2002 sont répartis comme suit:

- Solde bénéficiaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 . . . . .	67.563.410 CHF
- Perte de l'exercice. . . . .	(34.727.119) CHF
- Distribution de dividende . . . . .	(750.000) CHF
- Solde bénéficiaire à reporter. . . . .	32.086.291 CHF

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014509.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**ICARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 18.649.

Société constituée le 18 septembre 1981 par M<sup>e</sup> Hyacinthe Glasener, acte publié au Mémorial C n° 274 du 11 décembre 1981.

Les statuts furent modifiés par M<sup>e</sup> Marc Elter, le 24 décembre 1982 (Mémorial C n° 46 du 21 février 1983), par M<sup>e</sup> Reginald Neuman le 22 octobre 1993 (Recueil Spécial du Mémorial C n° 613 du 30 décembre 1993).

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 27 juin 2003 que:

- Les mandats d'administrateur de M. Jacques-Pierre Labesse, M. Jean Wagener, H. Heinrich Kohler et M. Pierre Keller venant à échéance, l'assemblée générale renouvelle pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2003.

- Le mandat du Commissaire aux comptes MAZARS, 5, rue Emile Bian, Luxembourg, est renouvelé pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014513.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**KURY KAMAK ARTISANAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3841 Schifflange, 70, rue de Hédange.

R. C. Luxembourg B 98.923.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Luis Saransig Saransig, commerçant, demeurant à L-3841 Schifflange, 70, rue de Hédange.
- 2) Madame Sandra Becker, sans état particulier, épouse de Monsieur Luis Saransig Saransig prénommé sub 1), demeurant à la même adresse.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente, aux foires et aux marchés, d'articles textiles, de bijouterie fantaisie, d'artisanat d'art et de bimbelerie.

Elle pourra également accomplir toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'expansion ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de KURY KAMAK ARTISANAT, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schifflange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Luis Saransig Saransig, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Sandra Becker, prénommée, cinquante parts sociales. . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont toujours librement cessibles.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaire des parts de leur auteur.

Toutefois, dans le cas où l'associé décédé ne laisserait ni conjoint survivant, ni enfants légitimes ou descendants d'eux, les associés survivants auront la faculté de racheter, soit en totalité, soit en partie, les parts dépendant de la succession,

à la charge de faire connaître leur intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans un délai de trois mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé sur base de la valeur nette moyenne des parts telle que celle-ci se dégage des trois derniers bilans.

Dans le rachat se trouvera englobée la part de bénéfices acquise au jour de la cession.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 13.** Les affaires et intérêts de la société seront gérés et administrés par un ou plusieurs gérants ayant les pouvoirs les plus étendus pour engager la société à l'égard de tiers conformément à son objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. Les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

**Art. 19.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation de la gérance, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3841 Schifflange, 70, rue de Hédange.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme:

a) en qualité de gérant technique, Monsieur Luis Saransig Saransig prénommé;

b) en qualité de gérant administratif, Madame Sandra Becker prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

#### *Déclaration pour le Fisc*

Les associés déclarent être époux et épouse et requièrent la réduction du droit d'apport prévue en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux

dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Saransig Saransig, S. Becker, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, vol. 142S, fol. 34, case 5. – Reçu 62,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

M. Walch.

(014728.3/233/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

### **E.C.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.475.

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de E.C.I. HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 96.475, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1205 du 15 novembre 2003.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Grégoire Papazian, administrateur de sociétés, demeurant au 7, avenue Bugeaud, F-75016 Paris, France.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dominique Françoise, employé privé, demeurant au 79, avenue Henri Cotton, F-91250 Saint Germain les Corbeille, France.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente des articles 2 et 13 des statuts.

2. Changement du pouvoir de signature et modification afférente de l'article 6, alinéa 7 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence les articles 2 et 13 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Par ailleurs, elle pourra effectuer l'achat, la rénovation, la construction, la gestion et la revente d'immeubles propres.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

«**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Deuxième résolution*

Il est décidé que dorénavant la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un administrateur.

En conséquence l'article 6, alinéa 7 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6, alinéa 7.** Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Papazian, M. Prospert, D. Françoise, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, vol. 142S, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

A. Schwachtgen.

(015367.3/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

---

**E.C.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.475.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 107 du 6 février 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(015368.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

---

**MOCATER S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.056.

*Annulation de la convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A. 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme MOCATER S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.056, a été annulée en date du 28 août 2003.

(Raison: transfert).

19 janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04698. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(013678.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**MOCATER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 78.056.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 28 août 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

*Pour la société*

Par procuration

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04697. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(013680.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---



**PHYTHOLUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 96.065.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900579.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**NORDBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9908 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.  
R. C. Diekirch B 4.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900580.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**IMMOBILIERE HOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 3.166.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900581.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**PÜTZ AGROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9751 Grindhausen, Maison 9.  
R. C. Diekirch B 2.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grindhausen, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900582.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**LATABOFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 41A.  
R. C. Diekirch B 2.777.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900585.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**MUSIRENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9940 Asselborn, 34, rue de Wiltz.  
R. C. Diekirch B 95.344.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Asselborn, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900586.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**ISOMETALL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle 4.  
R. C. Diekirch B 95.714.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900587.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2004.

---

**ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 19.271.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014226.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 19.271.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle ajournée des actionnaires de la société lors de sa réunion du 25 novembre 2003*

- Les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés à l'unanimité.
- La perte de l'exercice d'un montant de GBP 5.552 est reportée à nouveau.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2002.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire à savoir:

*Administrateurs:*

Mary Reffin

Cyril K. Edwards

D. E. Humphreys

*Commissaire aux Comptes:*

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014225.3/631/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**FONDATION PAULINE DE FAILLONNET, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers.

**BILAN 2003**

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Débiteurs divers.....	207.040,10	Fonds social .....	5.525.984,81
Disponible .....	11.062.997,01	Dettes.....	5.230.553,37
		Excédent. ....	513.498,93
	<u>11.270.037,11</u>		<u>11.270.037,11</u>

**COMPTE RESULTAT 2003**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais Administratifs .....	22,38	Dons.....	98.500,00
Excédent. ....	513.498,93	Produits financiers .....	415.021,31
	<u>513.521,31</u>		<u>513.521,31</u>

**BUDGET 2004**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Subventions .....	250.000,-	Revenus financiers .....	300.000,-
Excédent. ....	50.000,-		
	<u>300.000,-</u>		<u>300.000,-</u>

## Conseil d'Administration

Madame Annette Hutsch, Supérieure Provinciale des Soeurs de la Doctrine Chrétienne, Luxembourg, Présidente  
 Madame Philomène Hoffmann, Présidente AGEDOC ASBL, Luxembourg  
 Madame Danièle Faltz, Directrice de l'Ecole Privée Fieldgen, Luxembourg  
 Monsieur Robert Biever, docteur en droit, Luxembourg  
 Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg  
 Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013625.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**DANONE RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
 R. C. Luxembourg B 30.185.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(014594.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**DANONE RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
 R. C. Luxembourg B 30.185.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mercredi 28 janvier 2004 à 11.00 heures  
 au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Administrateurs, MM. Jean-Claude Horen, André Allardin et Claude Weber, pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2004;

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014587.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**DIXIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 82.221.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 3 février 2004 à 10.00 heures, a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration, à savoir:
  - a) Madame Antonella Graziano, employée privée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie et domiciliée au 12, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg;
  - b) Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg et domicilié au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem;
  - c) Monsieur Serge Krancencblum, diplômé en M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant au 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg;
  - d) Monsieur François Mesenburg, employé privé, né le 23 décembre 1951 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer.

Par vote spécial, décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. Il est procédé à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, à savoir:

- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves, Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

4. L'assemblée prend acte de la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° 42.230 de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Par vote spécial, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'assemblée générale des actionnaires nomme en son remplacement le Studio commerciale e fiduciario Contabile con attestata professionale federale Michele Romerio, ayant son siège social à Carabella, CH-6582 Pianezzo, Suisse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013888.3/693/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 33.912.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 janvier 2004*

Le commissaire aux comptes de la société, SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. cessant ses activités le 31 janvier 2004 et n'étant pas en mesure d'émettre son rapport de commissaire de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 comme prévu à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ERNST & YOUNG est nommée commissaire aux comptes de la société à dater de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de l'exercice 2003.

Les actionnaires approuvent la demande faite à ERNST & YOUNG d'établir le rapport de commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la société et à son agent domiciliaire afin d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'accomplissement du mandat du nouveau commissaire ainsi nommé.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014568.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DES FLANDRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 82.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014150.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DES FLANDRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 82.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014153.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**KIBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 62.046.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014147.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**IMMOBILIARIA SANTA CRUZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 75.723.

Le bilan au décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014155.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**CONTINENTAL UNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 65.605.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2003 que:

*Délibération*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg à compter du 15 septembre 2003.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014238.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**INSUTREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 37.136.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg,  
le vendredi 28 novembre 2003 à 10.30 heures*

*Résolution 2*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Philippe Soumoy comme Administrateur-délégué avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Philippe Soumoy pour sa contribution active apportée au développement de la société depuis sa constitution. La prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2004 donnera décharge à Monsieur Philippe Soumoy pour l'exercice de son mandat.

*Résolution 3*

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat comme Administrateur-délégué Monsieur Guido Vanhove en remplacement de Monsieur Philippe Soumoy démissionnaire. Le mandat de Monsieur Guido Vanhove prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2003.

*Résolution 6*

Suite à cette nomination, Le Conseil d'Administration décide d'annuler tous les pouvoirs de gestion journalière accordés dans le passé et de les remplacer par la résolution suivante:

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à:

M. Alexis van den Abeele, Administrateur-délégué

M. Guido Vanhove, Administrateur-délégué

M. Claude Weber, Administrateur

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02472. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014585.3/253/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**WEIMERSKIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 3, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.915.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur François Giberyen, cafetier, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 11A, rue du Kiem, né le 13 juillet 1948 à Luxembourg,

2) Madame Tetyana Baranova, sans profession, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 11A, rue du Kiem, née le 11 mai 1978 à Nikolaev, Ukraine.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un local avec petite restauration et débit de boissons («take out»). D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de WEIMERSKIRCH, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont souscrites comme suit:

1) Monsieur François Giberyen, prénommé: quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
2) Madame Tetyana Baranova, prénommée: cinquante et une parts sociales . . . . .	51
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Didier Cavaglia, cuisinier, né à F-Metz, le 6 janvier 1979, demeurant à L-2643 Howald, 26, Ceinture des Rosiers.

Il a le pouvoir pour agir au nom de la Société en toutes circonstances avec la co-signature de l'associé M. François Giberyen.

2. Le siège social est fixé à L-2163 Luxembourg, 3, avenue Monterey.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Giberyen, T. Baranova, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 janvier 2004, vol. 426, fol. 63, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur* (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 février 2004.

H. Hellinckx.

(014708.3/242/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**C.E.F.E.B.A., S.à r.l., CENTRE-FERMETURE-BATIMENT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 9.171.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Signature.

(014159.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**SERVICE AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.960.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014197.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**BUSINESS AND LEISURE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 63.631.

- 1. Le siège social de la société BUSINESS & LEISURE S.A. est dénoncé avec effet immédiat.  
2. Madame Luisella Moreschi, Madame Frédérique Vigneron, et M<sup>e</sup> Jean-Marie Verlaine ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein de la société.  
3. La société TOWERBEND LIMITED a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.  
4. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société BUSINESS & LEISURE S.A. et LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A. (LMC GROUP S.A.) est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 février 2004.

L.M.C GROUP S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014234.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**OMBRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.301.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg, le 22 janvier à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Peter Vansant, juriste, pour sa fonction d'administrateur-délégué de laquelle il a démissionné.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Madame Ruth Donkersloot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration  
tenue à Luxembourg, le 22 janvier 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Ruth Donkersloot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

R. Donkersloot.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014638.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---



**TRADEGRO HOLDINGS LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 89.393.

*Extraits des décisions du Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2003*

Démission et cooptation d'administrateurs.

Le Conseil prend acte et accepte les démissions des administrateurs suivants:

- M. Henrik Roelofse avec effet au 30 juin 2003

- Dr. Christoffel Hendrik Wiese avec effet au 3 juillet 2003

M. Gabriel Jacobus Minnaar est coopté comme nouvel administrateur avec effet au 3 juillet 2003. Son mandat se terminera avec l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2004.

M. Minnaar est chargé de la mise à jour du Registre de commerce et des sociétés.

Comme suite aux démission et à la cooptation des administrateurs indiqués ci-dessus, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| 1. Nom:                    | Minnaar  |
| Prénom:                    | Gabriel Jacobus  |
| Profession:                | Gestionnaire de société  |
| Adresse privée:            | 138, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg                                     |
| Lieu et date de naissance: | Afrique du Sud, 13 mai 1975  |
| Fin du mandat:             | Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2004 |
| 2. Nom:                    | Moore  |
| Prénom:                    | Cornus   |
| Profession:                | Chartered Accountant   |
| Adresse privée:            | Im Eichli 9, Oberaegeri, Suisse  |
| Lieu et date de naissance: | Afrique du Sud, 6 février 1950   |
| Fin de mandat:             | Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2003 |
| 3. Nom:                    | Bernard  |
| Prénom:                    | Guy  |
| Profession:                | Réviseur d'entreprise  |
| Adresse privée:            | 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg  |
| Lieu et date de naissance: | Luxembourg, 27 avril 1936  |
| Fin de mandat:             | Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2003 |

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour extrait conforme

G. Bernard

*Président*

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01637. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(014167.3/230/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**TRADEGRO HOLDINGS LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 89.393.

Les comptes annuels au 28 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01639, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014168.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**BRE/HANOVER I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.571.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014596.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**ACQUA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 79.284.

1. Le siège social de la société ACQUA S.A. est dénoncé avec effet immédiat.
2. Madame Luisella Moreschi et Madame Frédérique Vigneron ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein de la société.
3. La société TOWERBEND LIMITED a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.
4. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société ACQUA S.A. et LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A. (LMC GROUP S.A.) est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 février 2004.

L.M.C GROUP S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014235.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**MAAS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 10, Um Hierschtfeld.

R. C. Luxembourg B 21.964.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 30 septembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Les mandats de Madame Marie-Josée Maas-Thiel, Monsieur Raymond Maas, Mademoiselle Tatiana Maas en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 2003.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014419.3/800/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**W.A.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01114, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour W.A.T. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(014612.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**BAMCO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 30.465.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2003*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

La perte de USD 500.486,31 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014511.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**VINS & TERROIRS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 54.440.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 8 octobre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Les mandats de Monsieur Ley Benoy, Monsieur Claude Hubert, Monsieur Salvatore Cinardo en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Jean-Marie Boden en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003. Monsieur Salvatore Cinardo est nommé administrateur-délégué jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

*Pour la société*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03646. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann*

(014417.3/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 41.469.

—  
Il résulte de la Décision des Administrateurs tenue au siège social en date du 26 janvier 2004:

- 1) Annulation du pouvoir «B» de Madame Sylvie Reisen avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
  - 2) Annulation du pouvoir «A» de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn avec effet au 19 janvier 2004.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

M.J. Dijkerman

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02349. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014528.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**AQUARIUS MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8249 Mamer, 40, rue de Mameranus.  
R. C. Luxembourg B 58.245.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

*Signature.*

(014701.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 41.471.

—  
Il résulte de la Décision des Administrateurs tenue au siège social en date du 26 janvier 2004:

- 1) Annulation du pouvoir «B» de Madame Sylvie Reisen avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
  - 2) Annulation du pouvoir «A» de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn avec effet au 19 janvier 2004.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M.J. Dijkerman

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02346. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014529.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**ARCHAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 81.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arend Vos  
Managing Director

(014570.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**ARCHAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 81.039.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 30 janvier 2004 que:

Les bilans du 31 décembre 2002 sont approuvés et le résultat est accordé par les membres et décharge est donnée aux directeurs et au réviseur d'entreprise de l'année financière 2002, ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 4 février 2004.

P. Leinders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014569.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**ARCHAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 81.039.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 janvier 2004 que:

La société KPMG LUXEMBOURG est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2003 et que ce mandat peut être reconduit chaque année par voie d'une résolution des membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

P. Leinders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014579.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**BUREAU D'EXPERTISES JEAN SCHMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.  
R. C. Luxembourg B 53.754.

*Cession de parts sociales*

Entre les parties:

Monsieur Hendriks Daniel, 33, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer (Cédant)

et

Monsieur Schmit Jean, 12, rue des Jardins, L-7325 Heisdorf (Cessionnaire)

il a été cédé en date d'aujourd'hui 250 parts sociales sur un total de 500 parts sociales de la société BUREAU D'EXPERTISES JEAN SCHMIT, S.à r.l., avec siège social à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, R.C. B 53.754, au prix total de 5.750,00 euros.

Le paiement interviendra dans un délai de huit jours sur le compte bancaire du cessionnaire sous peine de nullité de la présente cession.

Faite et établie à Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature / Signature  
Cédant / Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014699.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. VILLA LE TORRI DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 88.597.

L'an deux mille quatre, le neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de VILLA LE TORRI DEVELOPMENT S.A., R. C. Luxembourg Numéro B 88.597 ayant son siège social à Luxembourg au 54, avenue de la Liberté, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1457 du 9 octobre 2002.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cent (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social jusqu'à un montant de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) et fixation des modalités afférentes au capital autorisé.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée en PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A.»

*Deuxième résolution*

Il est créé un capital autorisé de EUR 25.000.000,-.

En conséquence il est inséré à l'article 3 des statuts trois nouveaux alinéas numérotés 2 à 4, lesquels auront la teneur suivante:

**«Art. 3, alinéas 2 à 4.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 9 février 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, vol. 142S, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

A. Schwachtgen.

(015369.3/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

**PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. VILLA LE TORRI DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 88.597.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 113 du 9 février 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(015370.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

**TRADEHOLD LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 89.549.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2003*

Il est décidé d'accepter la démission de M. J.J. Visser comme administrateur de la société, avec effet au 13 février 2003. Comme suite à cette démission le Conseil d'Administration est dorénavant composé comme suit:

*Composition du Conseil d'Administration à partir du 13 février 2003*

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| 1. Nom:                    | Wiese  |
| Prénom:                    | Christoffel Hendrik  |
| Profession:                | Administrateur de sociétés   |
| Adresse privée:            | The Ridge, Clifton, Cape Town, Afrique du Sud                                |
| Lieu et date de naissance: | Afrique du Sud, 10 septembre 1941  |
| Fin de mandat:             | Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2004 |
| 2. Nom:                    | Moore  |
| Prénom:                    | Cornus   |
| Profession:                | Chartered Accountant   |
| Adresse privée:            | Im Eichli 9, Oberaegeri, Suisse  |
| Lieu et date de naissance: | Afrique du Sud, 6 février 1950   |
| Fin de mandat:             | Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2003 |
| 3. Nom:                    | Bernard  |
| Prénom:                    | Guy  |
| Profession:                | Réviseur d'entreprise  |
| Adresse privée:            | 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg  |
| Lieu et date de naissance: | Luxembourg, 27 avril 1936  |
| Fin de mandat:             | Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2003 |
| 4. Nom:                    | Stassen  |
| Prénom:                    | Carel  |
| Profession:                | Chartered Accountant   |
| Adresse privée:            | Templar House, 1 Sandbeck Court, Sandbeck Way, Wetherby, LS22 7B Royaume-Uni |
| Lieu et date de naissance: | Afrique du Sud, 6 juin 1950  |
| Fin de mandat:             | Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2003 |

Présidence: La présidence est assurée par M. Wiese.

Luxembourg, le 30 novembre 2003.

Pour extrait conforme

G. Bernard

Administrateur

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02102. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014171.3/230/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**TRADEHOLD LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 89.549.

—  
Les comptes annuels au 28 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014174.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**MAN@WORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 89.256.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale de la Société en date du 6 novembre 2003 que:

1. Les membres du Conseil d'Administration en les personnes de:

- a. PARGESTION S.A.
- b. EURODOM S.A.
- c. M. Serge Altan

sont révoqués avec effet au 6 novembre 2003.

2. Nomination avec effet au 6 novembre 2003 en remplacement des trois administrateurs révoqués de trois nouveaux administrateurs en les personnes de:

- a. FISCOGES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- b. SOGECOSE, SOCIETE DE GESTION, DE CONSEILS ET DE SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- c. COMPT'FISC, COMPTABILITE, FISCALITE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. Nomination de la société FISCOGES, S.à r.l., comme Administrateur-Délégué à dater du 6 novembre 2003.

4. Le mandat de gestion journalière accordée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002 par le conseil d'administration à la société PARGESTION S.A. est révoqué avec effet au 6 novembre 2003. La gestion journalière de la société a été confiée, avec effet au 6 novembre 2003, à FISCOGES, S.à r.l., ayant son siège social 128, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

5. Révocation du mandat du commissaire aux comptes confié à FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A. et nomination en son remplacement de Madame Nancy Raffhay, 68, rue de la Fontaine à B-6741 Vance, avec effet au 6 novembre 2003.

6. De plus, il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société en date du 6 novembre 2003 subséquente à la décision de l'assemblée générale tenue le même jour que:

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 6 novembre 2003 au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01885. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014525.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**BRE/ESCHBORN III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.448.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014597.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**ESPRESSO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.835.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société ESPRESSO S.A., avec siège à L-1371 Luxembourg, 155, Val Sainte Croix, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 11 mai 1999, publiée au Mémorial C de l'année 1999, page 27077, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 69.835 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 3 octobre 2003.

A comparu Monsieur Regis Hempel, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 155, Val Sainte Croix, qui établit au moyen de deux certificats d'actions au porteur qu'il détient momentanément toutes les actions de la société.

Ensuite, après avoir renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, le comparant met au vote les résolutions suivantes:

*Résolution*

Conseil d'administration:

Monsieur Ferreira Joao Paulo, employé privé, né à Lisbonne (P) le 10 juillet 1970, demeurant à L-1371 Luxembourg, 151, Val Sainte Croix, est remercié et déchargé lui est accordée de son mandat.

*Résolution*

Capital:

Le capital social est converti de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 par conversion stricte.

Puis il est augmenté de EUR 13,31 par incorporation des réserves libres de la société pour être porté à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

En suite de cette résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Résolution*

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera désormais libellée comme suit:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Hempel, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2003, vol. 429, fol. 1, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 février 2004.

C. Mines.

(014644.3/225/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**ESPRESSO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.835.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 17 décembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 février 2004.

C. Mines.

(014647.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.